

le **M**ouvement



Dernier Mouvement pour la Paroisse

Prendre note que le bureau municipal et la bibliothèque seront fermés pour la période des Fêtes : 22 décembre au 7 janvier 2024 inclusivement

Bureau municipal
819 362-2712

Heures d'ouverture
Du lundi au jeudi
de 9 h à 16 h30 et
le vendredi FERMÉ

290, route 165 Sud, C.P. 245,
Plessisville (Québec) G6L 2Y7
info@paroisseplessisville.com



Mot du conseil

« Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait. »

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Vous recevez aujourd'hui la dernière édition de votre journal « Le Mouvement » tel que vous l'avez connu, puisqu'une étape marquante dans l'histoire de notre municipalité sera bientôt franchie. Les prochaines communications que vous recevrez seront adressées à la population du Grand Plessisville.

C'est un message important et positif que toute notre collectivité envoie aux générations futures et bien que ce changement suscite des émotions différentes au sein de notre population, nous devons en être fiers. Nous prouvons à ceux qui viendront après nous notre désir de leur laisser un monde meilleur. Nous leur donnons l'exemple qu'il est possible de laisser derrière nous les vieilles mésententes et de regarder vers l'avant pour bâtir un projet de société où tout le monde sera gagnant. Si on veut obtenir quelque chose que l'on n'a jamais eu, il faut tenter quelque chose que l'on n'a jamais fait.

Nous assisterons, le 1er janvier prochain, à un mariage historique qui marquera un nouveau départ pour Plessisville. Rappelons-nous que lorsque deux personnes unissent leur destinée, les deux continuent d'exister. Ils allient leurs forces pour bâtir ensemble quelque chose de plus fort, de plus beau. L'histoire et l'identité de la Municipalité de la Paroisse de Plessisville ne s'effaceront jamais. C'est simplement un nouveau chapitre qui s'écrira.

Bien que beaucoup de travail reste à faire pour uniformiser nos façons de faire et regrouper nos services, toutes les personnes impliquées sont motivées et animées par le désir d'offrir à la population le meilleur service qui soit. En ce sens, nous souhaitons réitérer nos très sincères remerciements à tous les employés de la Municipalité, qui ont su faire preuve de professionnalisme, d'ouverture et d'une collaboration exceptionnelle au cours des derniers mois. Un merci spécial à Mme Hélène Noël, qui a accepté de sortir momentanément de sa retraite pour venir prêter mains fortes à l'équipe durant la période de transition. Nous ne pouvons non plus passer sous silence la contribution de Mme Johanne Dubois, qui a joué plusieurs rôles importants au sein de la Municipalité depuis de nombreuses années.

Informations générales

Services municipaux
819 362-2712

Renseignements généraux.....#4401

Entretien des routes.....#4406

Matières résiduelles.....#4401

Animaux perdus#4406

Bibliothèque#4405

Collectes des encombrants

O.R.A.P.É. :.....819 362-0001

Feu (permis de)

MRC de l'Érable.....819 362-2333
poste 1254

Urgence municipale Fins de semaines et soirées

819 621-9049

Nous souhaitons souligner son professionnalisme, sa loyauté envers tous les conseils municipaux qu'elle a côtoyés, mais surtout, son profond désir de servir les citoyens de la Municipalité de la Paroisse de Plessisville et de défendre leurs intérêts.

Évidemment, un chaleureux merci à vous tous, citoyennes et citoyens de notre belle municipalité, d'avoir participé en grand nombre à ce processus important, notamment par le biais des consultations publiques. Il était primordial pour nous que ce projet de société ne soit pas uniquement celui du conseil, mais celui de toute une collectivité. Nous vous remercions pour votre appui et votre ouverture et nous vous assurons que notre désir de vous représenter et de défendre vos intérêts est toujours bien vivant.

En terminant, nous désirons vous souhaiter un très joyeux temps des Fêtes. Nous vous souhaitons des moments magiques entourés de ceux et celles que vous aimez. Nous espérons que l'année 2024 sera belle et douce et qu'elle vous apportera bonheur et santé. Prenez soin de vous et de ceux qui sont chers à vos yeux. Prenons soins les uns des autres, pour offrir à nos enfants un monde où il fait bon vivre et où tout est possible.

Jean-François, Bélinda, Annick, Jonathan, Rémi, Marc et Joanie





Administration générale

Séance ordinaire du conseil du 5 septembre 2023

Ratification des comptes payés en août et autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 299 717.73\$.

Approuver les transferts budgétaires tels que présentés dans le document remis aux membres du conseil le 2 septembre 2023.

La greffière-trésorière est autorisée à verser une aide financière de 250 \$ à la Fondation du CLSC- CHSLD de l'Érable pour l'achat de billets pour le souper-bénéfice du 20 septembre 2023.

La municipalité de la Paroisse de Plessisville abroge la résolution 123-07-22 afin de simplifier le processus

Séances ordinaires du conseil municipal pour 2023

9 janvier (2e lundi)
6 février
6 mars
3 avril
1er mai
5 juin
4 juillet (mardi)
7 août
5 septembre (mardi)
2 octobre
6 novembre
4 décembre
18 décembre (3e lundi)

Les séances ordinaires du conseil municipal débutent à 20 h.

administratif pour le remboursement de frais de non-résidents. Le conseil décrète le remboursement complet, sur preuve d'inscription, de ces frais exigés aux citoyens de la Paroisse de Plessisville par toutes autres municipalités pour les activités offertes par celles-ci, et ce, effectif en date du 1er juillet 2023.

Les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule sont financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 12 septembre 2023;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 mars et le 12 septembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

- 2024 : 223 200 \$
- 2025 : 235 800 \$
- 2026 : 249 200 \$
- 2027 : 263 200 \$
- 2028 : 278 000 \$
- 2028 : 727 500 \$ (à renouveler)

En ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 572-13, 585-15, 582-15 et 604-17 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 septembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt. Compte tenu de l'emprunt par billets du 12 septembre 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéro 572-13, soit prolongé de 29 jours.

La Municipalité de la Paroisse de Plessisville accepte l'offre qui lui est faite

de la CAISSE DESJARDINS DE L'ÉRABLE pour son emprunt par billets en date du 12 septembre 2023 au montant de 1 976 900 \$ effectué en vertu de règlements d'emprunts numéro 572-13, 585-15, 582-15 et 604-17. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans d'immeubles. Le maire et la greffière-trésorière sont autorisés à signer ce règlement pour et au nom de la municipalité. Les billets, capital et intérêts, sont payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Il est recommandé favorablement d'appuyer la demande d'exclusion (no 2023-07-224) auprès de la CPTAQ concernant l'exclusion de la zone agricole à des fins industrielles sur le territoire de la municipalité de la Paroisse de Plessisville. De déclarer que cette demande n'est actuellement pas conforme aux règlements d'urbanisme, mais que la municipalité procédera aux modifications nécessaires. De prendre acte que les modifications porteront sur la limite du périmètre urbain, ainsi que le changement d'affectation de la superficie concernée afin d'assurer une cohérence avec le SADR de la MRC. Autoriser la MRC à déposer la demande d'exclusion à la zone agricole des lots 4 016 947, 4 018 224, 4 018 260, 5 920 798, 5 960 237 et 5 960 238 au cadastre du Québec situé dans la municipalité de la Paroisse de Plessisville, et ce, sur une superficie de 46,9 ha et de transmettre à la CPTAQ, à la MRC de l'Érable et la Ville de Plessisville la présente résolution, conformément au projet de demande d'exclusion.

La municipalité de la Paroisse de Plessisville demande aux

Administration générale (suite)

gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;

- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;

- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;

- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques. De transmettre une copie de cette résolution aux ministres concernés.

Approuver les travaux mentionnés au décompte progressif no 1, réalisés par Sintra Inc., en date du 23 août 2023 pour la réfection d'une couche de correction sur l'avenue Forand, au montant de 120 025.79\$ incluant les taxes applicables. Autoriser la greffière-trésorière à procéder au paiement d'une somme de 114 024.51 incluant les taxes applicables, tenant compte de la libération de retenue de réception provisoire de 5%.

Le conseil municipal accorde le contrat pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de

réfection 2023 des avenues des Chardonnerets, des Colombes et de la rue de la Tour à la compagnie Les Services EXP inc. au montant de 14 291,39 \$ incluant les taxes. Les travaux doivent être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

Le conseil de la municipalité de la Paroisse de Plessisville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour le PAVL volet soutien Route Béliveau et volet accélération route Kelly et Pavage seg. 38-39 rang du Golf, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Joanie De Ladurantaye, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le conseil municipal adopte le premier projet de règlement modifiant certaines dispositions du règlement sur les permis et certificat n° 599-16. Une procédure de consultation publique se tiendra le 25 septembre à 17h au bureau municipal. Un avis public annonçant la consultation sera publié sur le site de la Paroisse de Plessisville et affiché au bureau municipal. Le projet de règlement no 675-23 est disponible pour consultation au bureau municipal et une copie du projet de règlement sera expédiée à la MRC de l'Érable accompagné de la résolution.

Séance extraordinaire du conseil du 26 septembre 2023

Les administrateurs ayant fait une lecture

complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2024 soit acceptée telle que rédigée, et que Groupe Conseil Novo SST, soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité. La municipalité autorise la directrice générale et greffière-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à la participation de la municipalité à la Mutuelle.

La greffière-trésorière adjointe est autorisée à faire l'achat de matériaux pour l'entretien des chemins d'hiver 2023-2024, soit : (taxes en sus)

- Achat d'xtragrip au coût de 9,63 \$ la tonne pour une quantité de 900 tonnes de sable à traiter chez Formule RP (inclus transport et traitement de l'abrasif à Plessisville)

- 185 tonnes de sel à déglacer au coût de 100,25 \$/tonne chez Sel

- Frigon Inc. (inclus transport)

- 900 tonnes de sable abrasif au coût de 24,58 \$/tonne chez 9417-4059 Québec Inc. (inclus matériel, frais MRC et transport à nos bureaux).

Il est recommandé favorablement d'appuyer la présente demande d'exclusion (no 169-09-23) auprès de la CPTAQ concernant l'exclusion de la zone agricole à des fins industrielles sur le territoire de la municipalité de la Paroisse de Plessisville. De déclarer que cette demande n'est actuellement pas conforme aux règlements d'urbanisme, mais que

Administration générale (suite)

la municipalité procédera aux modifications nécessaires. De prendre acte que les modifications porteront sur la limite du périmètre urbain, ainsi que le changement d'affectation de la superficie concernée afin d'assurer une cohérence avec le SADR de la MRC. Autoriser la MRC à déposer la demande d'exclusion à la zone agricole des lots 4 016 947, 4 018 224, 4 018 260, 5 920 798, 5 960 237 et 5 5 960 238 au cadastre du Québec situé dans la municipalité de la Paroisse de Plessisville, et ce, sur une superficie de 46,9 ha et de transmettre à la CP-TAQ, à la MRC de L'Érable et la Ville de Plessisville la présente résolution, conformément au projet de demande d'exclusion.

Séance ordinaire du conseil du 2 octobre 2023

Ratification des comptes payés en septembre et autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 1 376 659.04\$.

Le conseil municipal accorde le contrat pour l'achat d'une fournaise intérieure Canair et condenseur extérieur avec installation incluse à la compagnie Termic pour au montant de 10 990.00 \$(avant taxes) tel que décrit dans la soumission reçue en date du 10 septembre 2023. Un montant de 11 538,13 \$ sera pris à même le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Appuyer la demande d'autorisation afin d'entreposer et d'épandre des matières résiduelles fertilisantes sur les terres appartenant à la Ferme Somerset et les terres voisines intéressées à recevoir ce type de matière.

Le conseil municipal est d'accord à engager Mme Hélène Noël, employée temporaire, comme aide à l'administration. La description de tâches, le salaire et les conditions seront consignés dans une entente de travail signée par l'employée et la directrice générale adjointe.

Le conseil de la municipalité de la Paroisse de Plessisville s'engage à participer au projet d'embauche d'une ressource commune en géomatique spécifique à l'ingénierie municipale et en gestion d'actifs en eau ainsi qu'à l'acquisition d'équipement et de partage d'une solution informatique commune en aménagement du territoire et à assumer une partie des coûts. Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité et désigne la MRC de L'Érable comme organisme responsable du projet.

Le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 675-23, modifiant certaines dispositions du règlement sur les permis et certificat no 599-16.

Le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 676-23, lequel modifie certaines dispositions du règlement de zonage no 595-16.

Séance ordinaire du conseil du 6 novembre 2023

Ratification des comptes payés en octobre et autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 1 128 182.84\$.

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de tous les conseillers municipaux conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Dépôt de deux états comparatifs, soit un premier qui compare les revenus et dépenses de l'exercice courant, réalisés jusqu'au 31 octobre 2023, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, et un deuxième qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.

La greffière-trésorière adjointe est autorisée à payer ou ratifier les montants versés aux organismes suivants :

- 336\$ à la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable pour l'achat de 7 billets lors du brunch qui s'est tenu le 15 octobre dernier.
- 300\$ à la Fondation Philippe Laprise comme contribution financière pour l'année 2023
- 1 200\$ au Club Richelieu de Plessisville pour l'achat d'une table de 8 personnes lors du souper-bénéfice qui se tiendra le 18 novembre 2023.
- 300 \$ à la Troupe Ensemble comme commandite pour la troupe de théâtre La Relève qui se tiendra du 30 novembre au 2 décembre 2023.
- 250 \$ à Agri-Ressources Arthabaska-Érable comme participation financière pour l'année 2024.

Verser, conjointement avec la Ville de Plessisville, une subvention de 3 000\$, représentant la contribution de la Paroisse de Plessisville, aux clubs de hockey Métal Pless, V. Boutin et les Pionniers de la Polyvalente La Samare pour le réaménagement de la chambre du V. Boutin.

Autoriser monsieur Jean-François Labbé, maire et Mme Johanne Dubois, directrice générale adjointe, à signer au nom de la municipalité de la Paroisse de Plessisville l'entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Plessisville visant à déterminer les modalités d'utilisation d'un chargeur sur roues et de ses équipements, le tout selon les conditions prévues à ladite entente.

Appuyer le dépôt du projet de construction d'un complexe multisport à la Polyvalente La Samare dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) et d'appuyer le Centre de services scolaire des Bois-Francs dans ses démarches auprès du ministère de l'Éducation du Québec, concernant sa demande d'aide financière. Nous confirmons notre intention de participer financièrement et d'assurer notre part des coûts admissibles à ce projet de construction du complexe multisport à la Polyvalente La Samare.

La greffière-trésorière adjointe est autorisée à retenir les services de Aulagri inc. pour le déneigement du passage piétonnier menant à l'école Notre-Dame au montant de 503,59\$ (taxes incluses) pour la saison hivernale 2023-2024.

La municipalité de la Paroisse de Plessisville soutient la campagne nationale « Ensemble cultivons l'humain » et proclame la semaine du 5 au 11 novembre 2023, « Semaine nationale des personnes proches aidantes ».

Le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Plessisville autorise les véhicules hors route à circuler sur les routes suivantes :

VTT – Sentier hiver:

- Route du Plé, à partir de la route 265 Nord à l'accès du sentier direction Lourdes;
- Rang 5 Ouest, à la hauteur de la ligne d'Hydro-Québec à Jonathan Nadeau lot no. 4016859;
- Route Bellevue, de la limite Nord du lot 145-40-P de Samuel Michaud à l'entrée de la carrière de sable à Grégoire;
- Route Lachance, du Rang Petit 10 jusqu'au rang 10;
- Rang 10, de la route Lachance jusqu'au champ à Pierre Fortier à l'arrière de la municipalité;
- Avenue des Bouleaux, du champ à Pierre Fortier jusqu'au Boulevard des Sucrieries;
- Route Brassard, du croche au rang 11 sur 1.4km (sous conditions)

VTT – Sentier 4 saisons:

- Route du Plé, de l'accès du sentier direction Lourdes à l'accès direction Plessisville;
- Rang 5 & 6 Est, du chemin d'accès aux terres de la couronne jusque chez Mme Poiré (lot P-147);
- Rue St-Jean, de la hauteur du numéro civique 2543 en face de Jean-Guy Jam vers les limites de la Ville ;
- Rue St-Calixte Est, du numéro civique 2553 vers les limites de l'avenue Jam;
- Rue St-Calixte Ouest, de l'intersection de la rue Forand vers l'entrée du champ Talfor en face du 739 St-Calixte ;
- Avenue St-Édouard, du Boulevard des Sucrieries au Motel le Phare;
- Avenue Des Alouettes, de l'intersection du Boulevard des Sucrieries vers l'adresse civique 950;
- Boulevard des Sucrieries, de l'avenue des Bouleaux jusqu'à l'avenue St-Louis;
- Boulevard des Sucrieries, de l'intersection de l'Avenue St-Louis jusqu'à l'intersection de l'Avenue des Alouettes;
- Boulevard des Sucrieries, de l'avenue du Collège à l'Avenue des Alouettes;
- Rang 11, à la hauteur de la route Caron;
- Route Caron, sur toute sa longueur;
- Rang Petit 10 , du rang 2 de Laurierville jusqu'à la Route Lachance;
- Route Lachance, de la limite de St-Pierre-Baptiste jusqu'au rang Petit 10;
- Avenue Forand, de 1500 (Moto Performance 2000) à l'intersection de la rue Hébert.

Sentier Été seulement :

- Rue Jam, sur toute sa longueur;
- Boulevard des Sucrieries, de la station de pompage de la Ville de Plessisville jusqu'à l'Avenue St-Louis;
- Boulevard des Sucrieries, De l'avenue du Collège à l'Avenue des Chardonnerets;
- 9e Rang O, de l'Avenue des Chardonnerets aux limites du Rang 10 de Princeville;
- Route Brassard, du 9e Rang O au 11e Rang;

Pour la section de la route Brassard (sentier hiver), le conseil accepte à condition que le Club respecte les obligations suivantes :

- Aménager la route en accumulant la neige plutôt que de la gratter, ou toute autre stratégie jugée efficace par le Club et la Municipalité.
- Réaménager la route au printemps aux frais du Club.

- Ce droit de passage sera réévalué au printemps selon la condition de la route.

Cette résolution prendra effet lorsque la signalisation sera installée en entièreté sur tout le trajet. Cette signalisation est au frais du club.

Approuver les travaux mentionnés au décompte progressif no 1, réalisés par la Sablière de Warwick Ltée, en date du 2 octobre 2023 pour la réfection des avenues des Chardonnerêts et Colombes et de la rue de la Tour, au montant de 358 454,46\$ incluant les taxes applicables. La greffière-trésorière adjointe est autorisée à procéder au paiement d'une somme de 322 609,01\$ incluant les taxes applicables, tenant compte de la retenue contractuelle de 10%.

Le conseil de la Paroisse de Plessisville autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles du rang Petit 10 selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Johanne Dubois, directrice générale adjointe, est dûment autorisée à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Le conseil municipal approuve la hausse salariale de M. René Daigle, et ce, rétroactif au 16 octobre 2023.

Le conseil municipal approuve la modification suivante : D'annuler les deux séances ordinaires prévues le lundi 18 décembre 2023. Un avis public sera affiché au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la municipalité.

Le conseil municipal est d'accord à verser les semaines de vacances non prises de la directrice générale adjointe, tel que mentionné dans l'entente signée par le maire et la DGA en date du 6 novembre 2023.

Le conseil municipal adopte le règlement numéro 675-23, modifiant certaines dispositions du règlement sur les permis et certificats no 599-16;

L'objet de ce règlement est d'apporter certaines modifications soit:

- Lors d'une nouvelle construction d'un bâtiment principal, le propriétaire doit fournir des plans préparés par un professionnel;
- Aucun permis n'est requis lorsque les travaux de rénovation n'excèdent pas 5000\$, et ce, sans affecter la structure du bâtiment actuel;

Le conseil municipal adopte le règlement numéro 676-23, lequel modifie certaines dispositions du règlement de zonage no 595-16. L'objet de ce règlement est d'apporter certaines corrections, modifications, au règlement de zonage no 595-16, soit, de façon non limitative:

- Autoriser la construction des garages détachés en cour arrière et latérale
- Autoriser la construction d'une serre résidentielle en cour arrière et latérale
- Autoriser la construction d'un abri d'auto permanent annexé à un garage détaché
- Autoriser l'usage Chenil dans la zone agricole A11 (Partie de la Route 267)
- Ajout d'usages additionnels dans le secteur du Domaine Somerset

Adopter le Règlement no 678-23 « Modifiant le Règlement no 545-09 " Décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1" ». L'objet de ce règlement est de :

- rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52\$ par mois par numéro de téléphone à compter du 1er janvier 2024.
- de mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle de ce montant applicable au 1er janvier de chaque année à compter de 2025.

Il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no 677-23 relatif à l'exercice du droit de préemption pour la municipalité de la Paroisse de Plessisville.

Prochaine séance du conseil

La dernière séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse se tiendra le lundi 4 décembre à 20 h à la salle du conseil. Vous pouvez assister à la séance en vous présentant directement à la municipalité ou via Teams. Les deux séances prévues le 18 décembre sont annulées.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil municipal devra acheminer ses commentaires ou questions par courriel à info@paroisseplessisville.com ou par courrier au bureau municipal situé au 290, Route 165 Sud, C.P. 245, Plessisville, G6L 2Y7, en portant la mention période de questions pour la séance du conseil. De plus, le message doit être reçu au plus tard à 12 h, le jour de la séance.

Neige

Nous vous rappelons qu'il est défendu à tout propriétaire ou occupant d'un immeuble de souffler ou d'amonceler de la neige dans les rues, allées, places publiques et trottoirs. (Règlement 497-03 concernant les nuisances - article 10). Si vous le faites, vous commettez une infraction et êtes passible, en plus des frais, d'une amende minimale de 100.00 \$ et maximale de 300.00\$. Il en va de même pour les fossés. Il serait important d'en aviser votre déneigeur s'il y a lieu.

Boîtes aux lettres et déneigement

Nous réitérons l'information aux résidents des secteurs ruraux que, durant la période hivernale, vous avez l'obligation de protéger adéquatement votre boîte aux lettres afin d'éviter qu'elle soit endommagée lors des opérations de déneigement. La municipalité ne sera pas tenue responsable des bris si votre boîte aux lettres n'est pas protégée.

Attention aux déneigeuses

Les véhicules de déneigement comportent de nombreux angles morts qui empêchent leur conducteur de bien voir les autres usagers de la route. Mieux vaut garder une distance sécuritaire lorsqu'on circule près de ce type de véhicule afin de s'assurer d'être dans le champ de vision de son conducteur. Cet hiver, pour votre sécurité, gardez vos distances!

Collecte de sapins de Noël

La collecte des sapins de Noël naturels s'effectuera le 6 janvier 2024. Pour être ramassés, les sapins doivent être dépouillés de toute décoration, avoir les branches attachées et ne pas être recouverts de glace ou de neige. Ils doivent être déposés en bordure de la rue la veille de la collecte.



Vidange de fosse septique

Pour les propriétaires qui ont fait affaire avec un entrepreneur pour leur vidange de fosse septique cette année, il serait important de nous envoyer une copie de votre facture pour qu'on puisse mettre votre dossier à jour et ainsi éviter des envois de lettres pour l'année prochaine.

Permis

Pour ceux et celles qui ont pris un permis l'année dernière (2022) et que les travaux sont terminés, si ce n'est pas déjà fait, il serait important d'appeler à la municipalité afin de fermer le permis. Vous pouvez appeler au 819 362-2712 au poste 4404 et laisser un message sur la boîte vocale en spécifiant la date approximative de la fin des travaux.

Plaintes

À noter qu'aucune plainte verbale ne sera tolérée. Si vous avez une plainte à formuler, veuillez utiliser le formulaire qui est disponible sur le site internet de la Paroisse de Plessisville.

Installation d'abri d'auto temporaire

Plusieurs d'entre vous ont installé leur abri de voiture. Nous tenons à vous rappeler que l'installation d'un tel abri doit respecter certaines conditions :

- Doit être érigé sur un espace de stationnement ou sur une allée d'accès au stationnement;
- Doit être tenu propre et en bon état de conservation et doit être ancré solidement au sol;
- Doit être installé à une distance minimum de 2 mètres d'une borne-fontaine, du trottoir et de la ligne de terrain avant et à l'extérieur du triangle de visibilité;
- Doit également être installé à une distance minimum de 2 mètres d'un fossé;
- La distance minimale d'une ligne latérale ou arrière de terrain est de 1 mètre;
- Peut être installé du 1^{er} octobre d'une année au 1^{er} mai de l'année suivante. Hors de cette période, toutes les composantes de l'abri doivent être enlevées et remisées;
- L'abri saisonnier ne peut servir de bâtiment accessoire.

Heures d'ouverture

LUNDI	13 h à 16 h 30
MARDI	10 h à 19 h
MERCREDI	10 h à 16 h 30
JEUDI	10 h à 18 h
VENDREDI	FERMÉ
SAMEDI	9 h 30 à 11 h

Loisirs, culture & activités

Jeux de société

La bibliothèque Fleurs des champs vient d'acquérir plusieurs jeux de société. Vous pouvez vous rendre sur place afin d'en emprunter. Vous avez le droit à 2 jeux/carte adulte pour une période de 21 jours (3 semaines). Allez en profiter pour la période des Fêtes afin de vous amuser en famille.

Placote

Plus de 20 jeux de cette série



SPECTACLE

Les animaux sauvent Noël

Animé par le Zoo de Granby

Samedi le 2 décembre

1^{re} représentation : 9 h 45 à 10 h 45

2^e représentation : 11 h à 12 h

Information

Rudolf, le renne, s'est cassé la patte! Vite, il faut le remplacer à la tête du traineau, mais par qui? Une présentation éducative et ludique où les enfants découvrent les fabuleuses adaptations des animaux à l'hiver. Présence d'animaux vivants et plusieurs objets à observer et toucher.

Inscription obligatoire

819 362-6628, poste 2 ou par courriel : bibliotheque@plessisville.quebec
 Maximum de 30 places par représentation. Réservez vite!

Gratuit pour les abonnés ou 10 \$ non-abonnés



Programme de prévention des chutes

P.I.E.D.



S'adresse aux personnes de 60 ans et plus

Offert **gratuitement** aux personnes qui souhaitent rester actives et autonomes. Venez **améliorer l'équilibre** et la **force de vos jambes** et contribuez à garder vos **os en santé** afin de **prévenir les chutes**.

Contenu	Exercices en groupe, capsules d'informations et programme d'exercices à faire à domicile
Horaire	Mardi et Jeudi (2 fois par semaine) À 13h30 Du 9 janvier au 28 mars
Animatrice	Professionnelle du CLSC Suzor-Coté

C'est **GRATUIT** et le matériel est fourni.
 Inscrivez-vous dès maintenant, les places sont limitées!

Inscription obligatoire
819-751-8555

Centre intégré
 universitaire de santé
 et de services sociaux
 de la Montérégie-et-
 du-Centre-du-Québec
 Québec

Activités & événements

SOIRÉE ANNUELLE 2023

R
RICHELIEU PLESSISVILLE

JEAN-FRANÇOIS OTIS
Humoriste

MARIO TESSIER
Humoriste

STÉPHANE FALLU
Humoriste

DOMINICK LÉONARD
Humoriste

LA SOIRÉE SE POURSUIT AVEC LE GROUPE:

NOVA
Covers: Rock/Pop/Country

Samedi 18 NOVEMBRE
À PARTIR DE 17H00

POLYVALENTE LA SAMARE
1159 RUE ST JEAN, PLESSISVILLE, QC G6L 1E1



SOUPER GASTRONOMIQUE & SERVICES
Table de 8 personnes / 1200\$
Réservation par courriel : richelieuplessisville@hotmail.com
ou via un membre Richelieu.

La **guignolée**

Donnez généreusement!

2 décembre : PAROISSE de Plessisville **2 & 3** **3 décembre :** VILLE de Plessisville

DÉCEMBRE 2023

CHEVALIERS DE COLOMB DE PLESSISVILLE (2527)

Tous les dons recueillis seront distribués aux organismes locaux et aux gens dans le besoin.

33^e édition

MARATHON **N**
de l'espoir

LE SAMEDI 9 DÉCEMBRE
DE 9 H À 17 H
CARREFOUR DE L'ÉRABLE
1280 TRUDEL PLESSISVILLE

DON EN LIGNE WWW.MARATHONDELESPOIR.COM



**ILLUMINATION
DU VILLAGE BORÉAL
ET
Visite du Père Noël**

**SAMEDI 2 DÉCEMBRE
15 H À 18 H**

BUREAU MUNICIPAL DE LA PAROISSE

SUR PLACE:

- LA DAME AUX SOUHAITS
- JEUX GONFLABLES
- ANIMATION LUMINEUSE
- PARCOURS ILLUMINÉ
- CHOCOLAT CHAUD ET CAFÉ



VILLAGE BORÉAL
Espace d'hiver-tissant!

Plessisville
À BRAS OUVERTS!

Paroisse de Plessisville
Espace de possibilités



Spectacle de Noël

Samedi 16 décembre

2 représentations :
9 h 30 à 10 h 20
11 h à 11 h 50

Carrefour de L'Érable

*Spectacle « Un Noël fou »
pour toute la famille!*

Gratuit pour tous
Info : 819 362-3284, poste 2113

Inscriptions : plessisville.quebec/evenements



BINGO de NOËL

Jeudi 7 décembre
19 h à 20 h 30
EN LIVE SUR

 facebook.com/plessisville
ou en présentiel au
Carrefour de l'Érable

Plus de 1500 \$ en prix à gagner

LES CARTES DES ANNÉES PRÉCÉDENTES NE SONT PAS ACCEPTÉES.

Ouvert à toutes les municipalités membres de l'entente loisir :
Laurierville, Princeville, St-Pierre-Baptiste, Val-Alain, Notre-Dame-de-Lourdes, St-Ferdinand, Ste-Sophie-d'Halifax.

INSCRIPTION : bingoplessis@gmail.com ou au : 819 362-3835
Date limite d'inscription : 23 novembre 2023



Disco patin

Jeudi 28 décembre
13 h à 15 h

Aréna Léo-Paul-Boutin

Sur place :

- Maquillage
- Kiosque de popcorn, barbe à papa, chocolat chaud et café
- Ambiance festive!

*Argent comptant (profit remis au CPA)

Gratuit pour tous
Info : 819 362-3284, poste 2113